



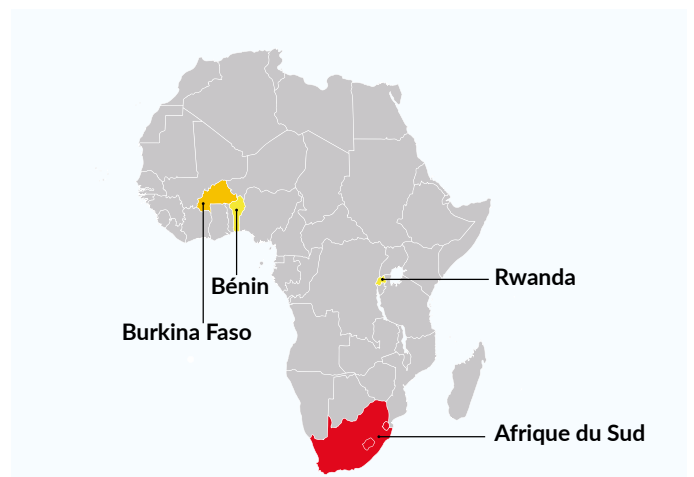
Initiative pour la santé et les droits sexuels et reproductifs dans la Région africaine – Numéro 2 – Octobre 2020

Focus

Maintenir la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale dans l'agenda sanitaire des pays africains pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà – Les pays africains membres de l'initiative pour la santé et les droits sexuels et reproductifs relèvent le défi

La très lourde charge épidémiologique que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) fait peser sur le secteur de la santé a pour conséquence immédiate la réduction de l'attention portée à la lutte contre d'autres maladies et les moyens mis à disposition à cet effet. La santé sexuelle et reproductive n'échappe pas à cette réalité.

Comment les pays parviennent-ils à positionner, à promouvoir et à maintenir la planification familiale et la santé sexuelle et reproductive dans l'agenda sanitaire dans un contexte marqué par de multiples priorités concurrentes ? La réponse à cette question réside dans la mise en œuvre de différentes stratégies avant et pendant la crise par les acteurs de la santé reproductive, parmi lesquels les équipes de terrain de l'Initiative pour la santé et les droits sexuels et reproductifs.



Sexual and Reproductive Health and Rights in the African Region



525

Maternal Mortality
Ratio per 100,000

27

Neonatal Mortality
Rate per 1,000

102

Adolescent Birth
Rate per 1,000

8%

Percentage of
maternal deaths
due to abortion

23%

Contraceptive Prevalence
Rate, Modern Methods
(mCPR)

13.00%

Annual expenditure on
SRHR from government
domestic health budget

1.60%

Annual expenditure on family
planning from government
domestic health budget

Le Bénin s'appuie sur des actions de plaidoyer et de communication pour promouvoir la santé sexuelle et reproductive

Au Bénin, grâce à différentes actions de plaidoyer auprès des autorités sanitaires nationales, les experts en santé sexuelle et reproductive se sont efforcés d'inclure la planification familiale comme une priorité dans tous les documents de politiques et de stratégie. Les acteurs du domaine ont participé à l'élaboration du plan d'action national budgétisé pour la planification familiale sur la période 2019-2023 et obtenu un engagement national à la faveur de plusieurs traités tels que le Partenariat de Ouagadougou.

En outre, plusieurs mesures ont été prises dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la communication.

Des stratégies multisectorielles de promotion de l'éducation à la santé sexuelle et reproductive ont été mises en œuvre grâce à la collaboration des ministères du plan, de la santé, de la jeunesse et de l'éducation. Des protocoles normatifs régissant la santé familiale ont aussi été élaborés et diffusés, ainsi que différents supports de communication. Le pays mène des campagnes de sensibilisation et met à disposition des contraceptifs dans le cadre des Semaines Nationales de la Planification Familiale. Par ailleurs, les activités de planification familiale sont assurées par des services de proximité pendant la Semaine de la Survie de l'Enfant, ce qui permet à ces services de proposer gratuitement un éventail intégré de prestations.

Les contraceptifs sont fortement subventionnés et disponibles ou vendus à travers divers canaux (pharmacie, centre de santé, relais communautaires, marketing social, etc.)

En vue de favoriser l'appropriation de la planification familiale, tant par les hommes politiques que par la population, les parlementaires, les membres de la société civile, ainsi que les responsables communautaires et autres dignitaires religieux ont été impliqués dans la promotion de cette forme de contraception. Des projets de promotion de la planification familiale portés par la société civile sont exécutés dans plusieurs régions du pays.

En ce qui concerne le suivi et l'évaluation, des comités techniques sont institués pour suivre la mise en œuvre des interventions de planification familiale. Des stratégies de suivi et d'évaluation régulières ont été formulées lors de réunions de coordination spécifiques, pour mener à bien les activités du secteur de la santé et dans l'optique d'une supervision intégrée de ces activités.

Enfin, les capacités des prestataires de services de santé sont également renforcées et une attention particulière est accordée à la santé sexuelle des adolescents et des jeunes.





Burkina Faso : un engagement politique fort en faveur de la santé sexuelle et reproductive et de la planification familiale

Au Burkina Faso, grâce aux efforts combinés des acteurs du secteur de la santé sexuelle et reproductive, y compris les membres de l'équipe de l'Initiative pour la santé et les droits sexuels et reproductifs, la planification familiale a été incluse dans les politiques, normes et protocoles en matière de santé sexuelle et reproductive, révisés en 2018-2019. Le gouvernement fait preuve d'un engagement ferme en faveur de l'accès universel à la planification familiale. Ces services sont gratuits dans tous les établissements de santé du pays depuis le 1er juillet 2020. Le pays a également souscrit à un Plan national accéléré de planification familiale 2017-2020 et s'est doté de directives nationales pour la planification familiale après accouchement et après avortement.

Le Burkina-Faso peut s'enorgueillir d'une riche expérience de la recherche sur la planification familiale marquée par un partenariat entre le ministère de la santé, l'Institut de recherche en sciences de la santé et l'Organisation mondiale de la Santé. Le pays place la planification familiale dans les ensembles de services essentiels dans le contexte des urgences humanitaires.

En outre, des interventions spécifiques sont réalisées au bénéfice des adolescents et des jeunes, dans le cadre de l'élaboration de stratégies comme dans celui de la mise en œuvre d'activités d'information, d'éducation et de communication. De même, des campagnes nationales pour la planification familiale sont organisées chaque année pendant la semaine consacrée à cette thématique. Un Plan stratégique pour la santé des adolescents et des jeunes 2015-2020, développé au niveau national, aborde le renforcement des services de santé reproductive ciblant les adolescents et les jeunes incluant la planification familiale. Nous notons également l'utilisation de plateformes interactives telles que les réseaux sociaux pour créer une demande de planification familiale chez les adolescents ou chez les jeunes en général et l'organisation de campagnes nationales de planification familiale chaque année pendant la Semaine nationale dédiée à ce domaine.



© OMS/AFRO

Le pays a mis en place un groupe d'experts et de champions nationaux formés aux politiques nationales et de l'OMS en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, y compris pour la planification familiale après accouchement et après avortement.

De plus, la liste nationale des médicaments essentiels révisée en 2020 comprend les produits à utiliser pour effectuer des avortements médicalisés et devant être mis à disposition conformément aux lois nationales. Il s'agit de produits de planification familiale, dont la contraception d'urgence.

Enfin, le pays met en œuvre la politique de délégation des tâches de planification familiale et introduit l'acétate de médroxyprogestérone de dépôt administré par voie sous-cutanée (DMPA-SC) pour l'auto-injection.



Rwanda : mécanismes de coordination et de suivi-évaluation de la santé sexuelle et reproductive au niveau national



© OMS/AFRO

Au Rwanda, l'équipe en charge de la santé et des droits sexuels et reproductifs a participé aux efforts de sensibilisation et aux conseils techniques en cours pour faciliter le dialogue politique. Le pays a élaboré un Plan stratégique de planification familiale, un plan de mise en œuvre chiffré et un cadre de suivi avec des résultats clairs en collaboration avec tous les partenaires clés.

L'équipe chargée de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ainsi que les acteurs de la santé sexuelle et reproductive au Rwanda, ont mis en place un mécanisme de coordination. Il s'agit d'un groupe de travail technique sur la planification familiale ou la santé sexuelle et reproductive qui est une entité du groupe de travail élargi sur la santé reproductive et sur la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, doté d'un mandat clair et placé sous l'autorité du ministère de la santé. L'efficacité et l'efficience de ce groupe de travail technique a pour conséquence, l'engagement fort de toutes les parties prenantes et des autorités sanitaires.



Afrique du Sud : les orientations de l'OMS sont essentielles pour les programmes nationaux de santé et de droits sexuels et reproductifs

L'équipe en charge de la santé et des droits sexuels et reproductifs en Afrique du Sud a participé en collaboration avec d'autres acteurs de la santé sexuelle et reproductive dans le pays à l'élaboration de diverses politiques et de guides. La politique nationale intégrée de santé et des droits sexuels et reproductifs (2019) qui sert de principes directeurs, de cadre politique, de conseil et de plaidoyer pour la planification familiale et l'interruption de grossesse, entre autres, et qui tient compte des indications mondiales de l'OMS et d'autres institutions, a récemment été approuvée, tout comme d'autres directives de mise en œuvre clinique, en particulier la Loi sur la contraception complète et l'interruption de grossesse.

Les critères d'éligibilité médicale (CEM de l'OMS) pour la contraception sont largement utilisés par les responsables des programmes de santé sexuelle et reproductive et les prestataires de soins de santé de première ligne.

L'équipe en charge de la santé et des droits sexuels et reproductifs en Afrique du Sud a poursuivi sa collaboration avec d'autres acteurs de la santé sexuelle et reproductive dans le pays et a participé aux réunions régulières du Groupe de travail technique, malgré son engagement dans la COVID-19 au niveau national. Parmi les résultats de ces réunions, l'élaboration d'un ensemble consolidé de formation en matière de santé sexuelle et reproductive en dix modules, dont l'interruption de grossesse et la planification familiale, est en cours.



© OMS/AFRO

Autres articles

Burkina Faso : l'OMS soutient le ministère de la santé dans la création et la formation d'un groupe national d'experts sur la santé sexuelle et reproductive avec un accent particulier sur la planification familiale, les soins post-avortement et l'interruption de grossesse sécurisée autorisée par la loi



© OMS/AFRO

En 2019, le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a créé un groupe consultatif technique régional pour promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs afin de réduire la mortalité évitable des mères en Afrique. Le groupe est chargé de donner des conseils sur les politiques et stratégies globales de renforcement des systèmes de santé en vue d'un accès universel aux services essentiels et aux soins de qualité pour les femmes, les enfants et les adolescents dans les États Membres.

À l'exemple de ce groupe régional, le Ministère de la santé du Burkina Faso a mis en place, par l'intermédiaire de la Direction de la santé familiale et en collaboration avec l'OMS, un réseau d'experts nationaux en matière de santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale, de l'enfant et de l'adolescent, qui sera chargé d'apporter un soutien à l'accélération des progrès dans ce domaine en vue de l'atteinte de la couverture sanitaire universelle.

Ces 15 experts nationaux ont été sélectionnés sur la base de leur connaissance approfondie des domaines cliniques et de santé publique et de leur affiliation professionnelle (universités, instituts de recherche, sociétés professionnelles et agences gouvernementales, y compris les programmes de santé de la mère et de l'enfant et le renforcement des systèmes de santé, pour ne citer que ces exemples). Les experts ont été formés lors d'un atelier d'orientation tenu du 23 au 25 septembre 2020. La réunion s'est concentrée sur la planification familiale, l'autoprise en charge en matière de santé et des droits sexuels et reproductifs, les soins après avortement et l'interruption de grossesse sécurisée autorisée par la loi, conformément à la politique nationale et aux nouvelles lignes directrices de l'OMS.

« En 1998, avec le directeur de la division de la santé familiale, nous avons pensé à mettre en place un groupe d'experts comme celui-ci, mais cela n'a jamais abouti. Félicitations au Ministère de la santé et à l'OMS pour cette initiative qui va certainement améliorer les programmes de santé et de droits sexuels et reproductifs », Prof. Blami DAO, expert national, participant à l'atelier..

Au cours de la réunion, différentes thématiques ont été abordées, à savoir :

- le contexte et la situation de la santé et des droits sexuels et reproductifs et de la couverture sanitaire universelle aux niveaux mondial, régional et national ;
- les orientations de l'OMS en matière de santé sexuelle et reproductive ;
- les politiques, normes et protocoles portant sur la santé sexuelle et reproductive, les directives nationales pour les soins après avortement et l'interruption de grossesse sécurisée autorisée par la loi ;
- les directives nationales du Ministère de la santé pour la planification familiale après accouchement ;
- les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale et l'avortement sécurisé, tout comme les droits humains ;

- la théorie du changement par la clarification des valeurs en matière de soins liés à l'avortement et aux droits sexuels.

Les exposés sur la dynamique de groupe, le dialogue sur les politiques à mener, la défense des droits et la communication interpersonnelle ont suscité un grand intérêt chez les participants. L'atelier a également contribué à la finalisation du mandat du groupe d'experts et à la définition des futures interventions prioritaires, notamment :

- l'identification et l'orientation d'experts supplémentaires provenant d'autres ministères, de représentants de la société civile, y compris d'organisations religieuses, ayant le profil de champions pour mener des actions de plaidoyer de haut niveau ;
- la finalisation du plan d'action et l'Arrêté ministériel portant création du groupe sur la base du cahier des charges établi ;
- l'organisation de la première réunion statutaire du Groupe d'experts en janvier 2021 ;
- et la création et l'animation du groupe WhatsApp.

Les experts nationaux ont déjà commencé à soutenir la mise en œuvre de différentes activités, à savoir :

- la conception de fiches techniques, d'aide-mémoires et d'algorithmes sur la santé et les droits sexuels et reproductifs pour les prestataires de services ;
- l'évaluation des capacités d'enseignement des écoles professionnelles de sages-femmes basée sur les compétences ; et
- l'élaboration des directives nationales et du guide sur les césariennes et la classification de Robson, etc.



Publications récentes

Infographie pour la Journée mondiale de la contraception et la Journée internationale pour le droit à l'avortement

Lors de la Journée mondiale de la contraception et de la Journée internationale du droit à l'avortement, l'équipe en charge de la santé et des droits sexuels et reproductifs en Afrique a mené une campagne sur les réseaux sociaux visant à sensibiliser le public aux méthodes contraceptives modernes existantes.

Cette campagne avait pour but de mieux faire comprendre l'utilité de la contraception dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, dont l'infection à VIH, et les grossesses non

désirées, qui entraînent le plus souvent des avortements non sécurisés et la mortalité maternelle.

Cette campagne de trois jours a été menée en anglais et en français sur les profils Twitter et Facebook du Bureau régional Afrique de l'OMS. Plus de 76 000 personnes ont ainsi été touchées. Les messages ont récolté plus de 2200 J'aime et suscité plus de 4000 interactions.

Les visuels de communication et les messages clés associés sont présentés ci-dessous :



Aujourd'hui, c'est la journée #WorldContraceptionDay! L'abstinence ou l'utilisation constante et correcte de méthodes de contraception telles que les préservatifs peuvent prévenir les grossesses non désirées et protéger contre les #IST, y compris l'infection à #VIH. Plus d'informations : <http://bit.ly/2zuybJb>



Êtes-vous sexuellement actif ? Utilisez la DOUBLE PROTECTION! #Préservatifs pour éviter les grossesses non désirées et les IST, telles que le #VIH. Non traitées, certaines IST peuvent avoir de graves conséquences, dont la stérilité !



La #Contraception permet non seulement de stopper la propagation des #IST et des grossesses non désirées, mais aussi d'autonomiser les individus et de faire progresser les droits de l'homme !



Apprenez les FAITS sur la #WorldContraceptionDay! Pourquoi utiliser la DOUBLE PROTECTION FAIT : Les contraceptifs hormonaux et les stérilets sont très efficaces pour prévenir les grossesses. FAIT : les contraceptifs hormonaux et les stérilets ne protègent pas contre les IST, y compris l'infection à VIH

Directeur de la publication :
D^r Léopold Ouedraogo

Rédacteurs:
Ameyo Bellya Sekpon,
D^r. Chilanga Asmani,
D^r. Hayfa Elamin

Contributeurs:
Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique :
Amaka Pamela Onyiah

Bénin:
D^r. Souleymane Zan, Dr. Thierry

Tossou Boco, D^r. Ghislaine Glitho ép Alinsato

Burkina-Faso:
D^r. Dina Gbénoù, D^r. Minzah Pékélé, D^r. Ramatou Sawadogo, D^r. Clotaire Hien, D^r. Foussemi Dao

Rwanda:
D^r. Theopista John Kabuteni

Afrique du Sud :
D^r. Belete T. Mihretu

Graphic Designer:
Launique Loubassou Massaka



Organisation
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L' Afrique